

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-six, le vingt deux avril
En exercice : 15	Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire
Présents : 14	Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026 PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale
Votants : 14	M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, , M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas
Absente	MME FAUVEL Christlène
Procuration donnée par	MME FAUVEL Christlène à MR Nicolas BERGER

Le Conseil nomme le secrétaire de séance en la personne de MME Valérie DREVET

Délibération 2026-04-19 bis : FINANCES : VOTE DU CFU – ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux. Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote du CFU, Monsieur BON Paul, adjoint aux finances préside la séance et présente les comptes du CFU ci dessous.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	144 017,00	534 886,00	678 903,00
	Recettes réalisées (1)	B	51 236,45	574 031,48	625 267,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	259 085,36	608 277,36	867 362,72
	Dépenses réalisées (1)	E	78 604,77	434 784,83	513 389,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-27 368,32	139 246,65	111 878,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-27 368,32	139 246,65	111 878,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 368,32	139 246,65	111 878,33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la Commune, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- DONNE décharge au Maire sortant pour sa gestion durant l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au